

Le journal municipal d'informations

LaGazette

DE MONTGUYON

Décembre 2025

#23

Label Village de Pierres et d'Eau

DOSSIER : Les deux renaissances du château

à vivre dans ce numéro

Meilleurs
Voeux



La vitalité de Montguyon ne s'arrête pas aux portes de l'administration !

Chers Montguyonnaises et Montguyonnais,

Je souhaite partager avec vous nos succès collectifs, mais aussi les difficultés rencontrées par notre commune.

Je dois malheureusement vous faire part d'une importante déception concernant l'avenir de notre territoire. Notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), outil essentiel pour maîtriser l'aménagement et le développement de Montguyon pour les années à venir, se trouve actuellement bloqué par les services de l'Etat. Malgré nos efforts constants, un dossier technique solide et surtout le souhait de conserver des zones de développement sur notre territoire, les nouvelles directives et les avis défavorables que nous recevons nous empêchent d'avancer. Je tiens à vous assurer que l'équipe municipale et moi-même restons mobilisés. Nous continuerons de plaider notre cause avec détermination et conviction car il est vital que notre commune puisse maîtriser son développement et répondre aux besoins de ses habitants et du monde économique.

Fort heureusement, la vitalité de Montguyon ne s'arrête pas aux portes de l'administration !

Je souhaite également saluer la mobilisation exceptionnelle dont vous avez fait preuve lors de l'opération Octobre Rose. L'élan de solidarité, les événements organisés et les fonds récoltés témoignent de la générosité de notre ville face à la lutte contre le cancer du sein. Grâce à vous tous, un chèque de 4 126 € a été remis à l'institut Bergonié. Un grand merci à l'AMIE qui a porté l'événement, au Collège de la Tour avec Madame VIGNIER, CPE et ses collégiens, au Conseil Municipal des Jeunes, à tous les bénévoles, à tous les commerçants et à tous participants et donateurs pour cette réussite qui nous touche particulièrement.

Le mois de décembre fut riche en événements pour célébrer cette fin d'année :

- un rendez-vous était pris sur la place du champ de foire pour notre traditionnel Marché de Noël, organisé par l'AMIE le samedi 13 décembre, c'était l'occasion idéale de trouver des cadeaux uniques et de partager un moment convivial.

- Nos associations ont également été aux côtés du Téléthon le 5 et 6 décembre, une cause pour laquelle Montguyon se mobilise chaque année avec cœur

Enfin, dans un esprit de solidarité et de reconnaissance envers ceux qui ont bâti notre ville, la municipalité a procédé à la distribution des colis de fin d'année à nos aînés le 8 et 9 décembre 2025. C'est un geste simple, mais qui réaffirme notre attachement et notre gratitude envers les Montguyonnaises et Montguyonnais les plus âgés.

Pour bien commencer la nouvelle année, j'ai le plaisir de vous convier, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, à la traditionnelle Cérémonie des Vœux du Maire et des Élus le vendredi 16 janvier 2025 à 19h à la salle polyvalente.

Ce sera l'occasion d'échanger sur les projets de 2026 et de partager un moment de convivialité. Nous vous y attendons nombreux !

Votre Maire,
Julien MOUCHEBŒUF

**LA GAZETTE
DE MONTGUYON**
Journal municipal
de la commune de Montguyon
N° 23 – Décembre 2025

Directeur de Publication :
Julien MOUCHEBŒUF

Rédacteur en chef :
Commission information
sous la direction de
Mme Sophie BRODUT

Conception et réalisation :
Studio KEVART - Saint-Aigulin

Dépôt légal à la parution
Mairie de Montguyon
1 place de la Mairie
17270 MONTGUYON
Tél. : 05 46 86 47 17



ATTENTION :

À compter du 1^{er} janvier 2024

Nouveaux horaires d'ouverture
de la mairie au public

Du lundi au vendredi :

de 9h à 12h et de 14h à 18h

Fermé le samedi

Tél. : 05 46 86 47 17
Courriel de la Mairie :
mairie@montguyon.fr

Site Internet :
www.montguyon.fr
Page Facebook :
www.facebook.com/mairie.montguyon

SOMMAIRE

3	Dossier-1 : Le label « Village de Pierres et d'Eau »
5	Dossier-2 : Les deux renaissances du château
9	Compte-rendu des Conseils Municipaux
16	Vie locale
20	Nouvelles activités
20	Infos pratiques
22	Vie associative
32	Agenda

DOSSIER-1

Le label « Village de pierres et d'eau »

Le label « Village de pierres et d'eau », mis en place par le département de Charente-Maritime en 2009, vise à mettre en avant certaines communes remarquables sur le territoire. Ce label vise à distinguer "les communes où le patrimoine architectural, l'eau et la richesse paysagère forment un ensemble cohérent et vivant".

Pour obtenir ce label, un village candidat ne doit pas dépasser les 3.000 habitants, avoir un patrimoine architectural à mettre en avant et "être situé à proximité d'une ressource en eau" à moins de 300 mètres du village. Enfin, celui-ci doit être "dynamique sur le plan touristique". Un parfait mélange exigé par le département pour au final, valoriser son territoire à travers une offre touristique.

Les communes doivent valider "des engagements urbains, paysagers, assurer de la restauration, ou encore l'accueil touristique".

Une fois soumis, le dossier doit obtenir l'approbation technique d'évaluation composée du Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) et celui de l'Environnement et Architecte des Bâtiments de France.

Mais l'obtention nécessite des engagements. En recevant ce label, les communes s'engagent à entretenir leur patrimoine bâti en restant fidèles à l'esprit du lieu, à protéger les paysages côtiers et à poursuivre leur sensibilisation auprès du grand public.

Pour ce faire, les villages labellisés bénéficient d'un accompagnement du département pour "préserver le bâti ancien, restaurer et mettre en valeur les espaces publics".

Montguyon a reçu ce label ce 23 septembre, dans le dossier de candidature la commune a valoriser ses atouts.



DOSSIER-1 (suite)

Concernant le bâti :

- Le château est bien entendu une évidence, la devise de sa tour « Assurgit Tempore Fortior » ce qui signifie « Elle se dresse plus forte que le temps » symbole de la ville restée debout depuis le moyen âge,
- le château construit sur un éperon rocheux remonte au XI siècle. Inscrit aux monuments historique depuis 2004, un vaste programme de travaux est en cours et approuvé depuis 2022 (confortement du talus nord et aménagement d'un espace scénique),
- Le Dolmen « Pierre Folle » monument imposant Néolithique classé aux monuments historiques en 1887.
- L'église romane Saint-Vincent de Vassiac, datant fin Xle début XII siècle, également inscrite aux monuments historiques.
- De nombreuses autres richesses patrimoniales bâties, réparties dans le bourg, tel que le lavoir de la Font Boisseau.

Les espaces naturels entre Le Palais et le Mouzon :

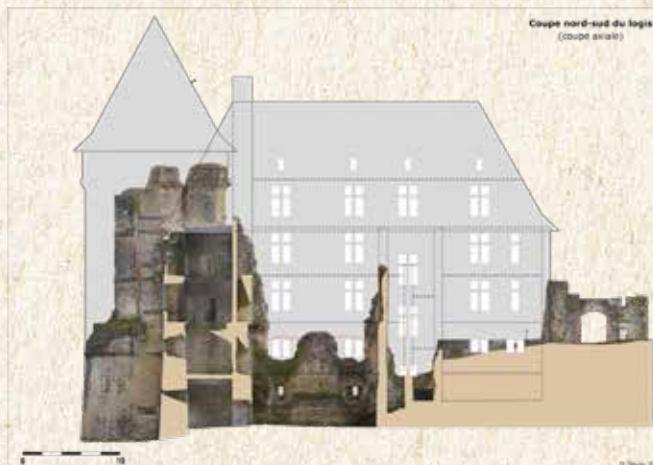
- Le sentier découverte de la Longeraie à proximité du cours d'eau « le Mouzon », dédié à la mise en valeur de la vie sauvage, de la biodiversité et de la prairie, ainsi qu'un sentier aménagé le long de la rivière pour les pêcheurs.
- Le sentier découverte de Fontcroze près de l'église de Vassiac met en valeur la faune et la flore à travers un parcours ludique ponctué de quelques panneaux explicatifs.

Le Label départemental « Village de pierres et d'eau » a été attribué au bourg de Montguyon en avril 2025, celui-ci a été remis mardi 23 septembre au Maire Mr Julien MOUCHEBOEUF des mains de Sylvie MARCILLY, présidente du Département de la Charente Maritime, qui souligne « l'objectif de cette attribution est de donner envie de visiter et de développer la fréquentation touristique» et Jean Claude GODINEAU président de l'association Pierre et d'eau,



DOSSIER-2

Les deux renaissances du château de Montguyon



Renaissance ! Un terme qui se rattache au XVI^e siècle. Quand on l'évoque, on pense à la Joconde, à son célèbre peintre Léonard de Vinci et aux châteaux de la vallée de la Loire : Chenonceau, Azay-le-Rideau ou Chambord. Mais ce style architectural touche aussi Montguyon. Louis de la Rochefoucauld baron de Montendre et de Montguyon, chevalier de l'ordre du roi et son épouse Jacquette de Mortemer se lancent dans la construction d'un logis neuf sur le plateau calcaire de Montguyon dans les années 1530-1540.

Avant ces travaux, le château est une forteresse médiévale probablement située sur le rebord ouest de la falaise calcaire. Des vestiges de construction sont encore visibles à cet endroit. Les travaux prévus prochainement permettront certainement d'en savoir plus sur le lieu de villégiature de la famille des Montguyon connue depuis le XI^e

siècle. On peut penser qu'après la construction du nouveau logis, les deux châteaux ont cohabité comme c'est encore le cas à Bourdeilles.

A l'instar de son demi-frère François qui fait construire les ailes est et sud du château de La Rochefoucauld à partir de 1519, Louis de La Rochefoucauld veut une demeure qui soit à l'image de son rang. Il est le fils du parrain de François 1^{er} ! Il est même probable que le seigneur de Montguyon ait fait appel à l'architecte et aux maçons engagés à la Rochefoucauld. Des similitudes architecturales sont repérables sur les deux édifices.

Du château Renaissance, il ne reste que des vestiges flanqués de la tour porte au sud et de la « vieille tour » au nord-est. Les témoins de l'époque le qualifient « de logis à l'italienne », car la Renaissance est un mouvement stylistique qui apparaît dans ce pays. Les doubles bandeaux de pierre horizontaux qui ornent les murs de la tour, les chapiteaux composites qui encadrent le haut des fenêtres à croisée sont autant de caractéristiques esthétiques de cette époque. Il est possible d'observer de près la qualité de ces sculptures sur les culots exposés dans la mairie.

La galerie est aussi un espace de circulation très en vogue à la Renaissance. Celle de Montguyon mesure 40 m de long. A l'instar de celle du château de La Rochefoucauld, elle s'élève sur deux niveaux comme le signalent les visiteurs en 1641. Elle fait le lien entre le logis de l'est et un logis construit plus à l'ouest dont il ne reste rien. Il se trouvait à peu près au niveau de l'actuelle guinguette. Il est recouvert d'environ 6000 tuiles creuses alors que le grand logis est recouvert d'environ 16000 ardoises au XVII^e siècle.

La hauteur sous la charpente permet l'aménagement de combles éclairés par des lucarnes percées dans le toit côté ouest et fermés par des volets en bois. En 1641, un notaire venu de Libourne visite la trentaine de pièces qui composent la demeure, notamment la

DOSSIER-2 (suite)

chapelle près de la galerie ou la « salle de la chambre du roi » située au 1er étage. Une appellation qui n'est pas sans rappeler la réception à Montguyon de Henri roi de Navarre à sept reprises entre 1571 et 1585, puis de son fils le roi Louis XIII en juillet 1621.

Un « âge d'or » qui s'estompe avec l'abandon progressif du site. Louis-Charles de la Rochefoucauld se voit confisquer la propriété familiale par le parlement de Paris en 1683. Acquis par, Jeanne Pélagie de Rohan-Chabot héritière de la seigneurie de Montlieu, elle le délaisse au profit de son hôtel parisien situé place Royale, (actuelle place des Vosges). La « Dame de Montlieu » meurt le 18 août 1698 à Versailles. Ses descendants n'y viennent pas davantage. A la veille de la Révolution, le château appartient à un prince très proche du roi par le sang : Louis-Joseph de Bourbon prince de Condé, grand maître de France. Mais la vie à la cour de Versailles laisse Montguyon dans l'oubli, à l'exception des revenus que rapportent les terres. Saisi pour être vendu comme bien national en 1792, il est la proie des flammes après que la foudre s'y soit abattue pendant la nuit du 7 au 8 février 1793. Le sinistre précipite la démolition du château puisqu'en mai 1795, on commence à en vendre les matériaux en lots. Au même moment, les « fortes murailles qui entourent le jardin » sont en partie démolies par les commissaires du salpêtre. Cette matière entre dans la fabrique de la poudre à canon.

Redevenu une propriété privée au début du XIXe siècle, il reste à l'abandon. Les pierres du couronnement de la tour tombent chaque jour. Tout un pan de mur s'écroule côté sud-est au début du XXe siècle. Mais c'est l'effondrement de la partie nord-ouest le 7 janvier 1982 vers 19h45 qui est le plus marquant. Cela fait 24 ans que le château fait partie du patrimoine municipal que la commune voudrait valoriser. C'est aussi à ce moment-là qu'une poignée de bénévoles a entamé la seconde renaissance du château.

Le site historique ressemble à une colline boisée d'où émerge la tour à la fin des années 1970. L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Historique de Montguyon (ASPHM) créée le 15 février 1980 par l'architecte montguyonnais Bernard Bordelais entame un gros travail de dégagement des vestiges. Bien qu'elle serve d'entrée au terrain de camping municipal depuis 1968, l'ancienne tour-porte est toujours recouverte par la végétation. En 1983, l'ASPHM dégage cette entrée du lierre et des ormes malades. En consolidant les maçonneries, l'association évite une destruction inexorable du bâtiment qui semble avoir déjà perdu environ 1 m de hauteur depuis le début du XXe siècle. Ces dégagements permettent de remettre au jour une curieuse meurtrière en X. Une autre meurtrière remaniée pour l'utilisation d'armes à feu légères de la fin du XVe siècle est à nouveau visible grâce à ces interventions bénévoles.

Une colline boisée en lieu et place du château en 1996. (Coll. B. Bordelais)



Les travaux de dégagement de la végétation menés de 1983 à 1986 par l'ASPHM puis à partir de février 1996 par l'ASVPM, permettent

de redécouvrir le tracé de l'enceinte médiévale et l'emplacement d'au moins quatre tours de défense qui y sont adossées. Tout comme la poterne qui protège l'entrée du château médiéval qui donne aujourd'hui dans le vide du côté de la place du champ de foire. Les interventions de l'association permettent de redécouvrir aussi l'emprise au sol de la poterne. Après avoir fait niveler le fossé sud par l'entreprise Bastère, la réalisation d'un escalier permet un cheminement aisément pour monter les quatorze mètres de dénivellation entre le fond du fossé et l'entrée du château.



Constitué de pans coupés qui s'étendent sur un peu plus de 200 mètres, le rempart représente un chantier colossal. Au début de l'année 1996, des personnes en insertion par le biais des Brigades Vertes participent au dégagement de ce qui reste du lierre et des arbustes le long des remparts. En août de la même année, un chantier international de jeunes financé par la Communauté de Communes de Haute-Saintonge fait de même.

La restauration des remparts se poursuit à l'automne 1996. C'est même un chantier permanent qui se met en place sous l'égide de l'ASVPM et de son président Bernard Bordelais. Il prend la responsabilité de recevoir chaque jour trois ou quatre détenus en fin de peine sur le site en accord avec le directeur de la prison Christian Gillardeau. (Voir le Journal de 20 h du 27 mai 1998, France 2, à 30 min 37. Archive INA). Après leur journée de travail, il les ramène au centre pénitentiaire. Une quinzaine de détenus participe à la mise en valeur du site pendant trois ans et demi aux côtés de Rmistes embauchés par l'association. Grâce à ces travaux aux dimensions sociales indéniables, l'ASVPM parvient à remettre en état 700 m² de muraille à moindre coût.

Des pans entiers de muraille sont restitués à l'instar de celui qui se trouve au sud du pont-levis. Avant la restauration, la fortification, face aux écuries, ne se limite plus qu'à trois rangées de pierre enfouies sous la terre et la végétation. Les travaux ont également permis la redécouverte d'une meurtrière côté nord. C'est aussi à ce moment-là que l'on retrouve les probables restes d'un logis médiéval côté sud-ouest.

Pourachever la reprise des remparts côté sud, l'ASVPM propose d'embaucher 16 chômeurs en collaboration avec l'ANPE, la DTTE et le département en 2000. Il est même prévu d'aménager un jardin médiéval. Bien que ce dernier projet n'ait jamais vu le jour, l'ensemble du site est inscrit au titre des monuments historiques le 23 juillet 2004. Après en avoir fait la demande en 2003, le président de l'ASVPM présente un dossier de protection devant la commission de la Direction Régionale des Affaires Culturelles qui accepte cette proposition à l'unanimité l'année suivante. Ce périmètre de protection complète celui du 11 février 1929 qui ne s'exerce que sur la tour.

DOSSIER-2 (suite)

Dans sa lettre de soutien à l'association pour la sauvegarde du château de Montguyon, datée de février 1981, le subdivisionnaire des Ponts-et-Chaussées mentionne la fermeture « du puits d'extraction de la pierre ». Il s'agit en fait d'une citerne de 16 m de profondeur et de 3 m de diamètre dont on a redécouvert l'existence quelques dizaines d'années auparavant. A force d'exploiter le calcaire sous le château, la carrière souterraine a fini par déboucher dans le fond de cette citerne. Située à fleur de terre et obstruée par les ronces et les buissons à la fin du XIX^e siècle, elle est couverte d'une dalle de béton au moment de la transformation du « plateau de la tour » en terrain de camping.

L'Association pour la Sauvegarde et la Valorisation du Patrimoine de Montguyon (ASVPM) obtient l'autorisation de l'architecte des bâtiments de France de la supprimer. C'est chose faite en février 1997. Parallèlement à ce chantier, des détenus du centre pénitentiaire de Bédenac et les salariés de l'association enlèvent à la broette vingt tonnes de matériaux qui se sont accumulés au fond. Après l'avoir approfondie, la citerne retrouve sa fonction de réserve d'eau, comme au Moyen Âge pour tenir en cas de siège. L'ASVPM organise un chantier international piloté par une délégation régionale du mouvement Solidarités Jeunesse basée à Montendre et en collaboration avec la Communauté des Communes de Haute-Saintonge. Quelques jeunes venus des quatre coins du monde construisent une margelle autour de la citerne en septembre de la même année. Un panneau placé sur la maçonnerie fait mémoire de cette intervention.

Huit mois après avoir vu le jour le 18 janvier 1996, l'ASVPM s'attache à remettre en valeur l'ouverture du puits situé à l'extrémité sud-ouest de la haute-cour. Après avoir obtenu l'accord de l'architecte des Bâtiments de France, la margelle d'époque médiévale est dégagée à environ trois mètres sous le niveau du sol actuel. L'évier de pierre retrouvé au cours de ces travaux est reposé à proximité. Il est possible que l'ASVPM soit intervenue sur le puits couvert d'ardoises mentionné en 1795. En tout cas, l'association reçoit une distinction qui est remise au cours des journées du patrimoine de septembre 1997 : un deuxième prix pour la restauration de ce puits. Quant au président Bernard Bordelais, il reçoit au même moment à Jonzac un prix spécial du jury pour l'ensemble de son action en faveur de la mise en valeur du patrimoine historique de Montguyon depuis 1980. C'est en fait à la fin des années 1970 que l'architecte montguyonnais mobilise une équipe pour sauver le site historique, en particulier les écuries du château, seule dépendance à avoir traversé les siècles. Le chai, la fuye (pigeonnier), le four banal et la glacière avaient disparu avant la Révolution. Les écuries auraient pu disparaître au XX^e siècle. Avec la pression immobilière des années 1950-1960, la municipalité de Montguyon prévoit de les raser pour y faire construire deux maisons avec jardin. En 1956, l'architecte de Chalais, Monsieur Gauthier propose plusieurs lotissements contigus comprenant les emplacements de 30 maisons à réaliser en plusieurs tranches. La gestion du lotissement est confiée à la société baticoop Montguyon les écoles.

Après une suspension de quelques années, le projet de lotissement réapparaît en 1960. Mais comme la masse de matériaux à déconstruire et à évacuer est très importante, le prix du devis est dissuasif. Si bien que le projet est abandonné. Pendant ce temps, le bâtiment continue à se dégrader. La toiture est à moitié effondrée. La voûte est trouée et menace de s'écrouler. Les arbres ont même réussi à pousser à l'intérieur du bâtiment. Le lierre et les ronces masquent les façades. C'est en décembre 1979 que l'ASPHM amorce la renaissance des écuries.

En février 1981, les membres de l'ASPHM se lancent dans la mise en valeur du site sans perdre de vue « le défi » de la commune : restaurer le bâtiment au profit de la population et de lui conserver une vocation culturelle. Le lierre, les ronces, les arbres et l'amoncèlement de

détritus à l'intérieur de l'édifice sont enlevés et évacués. Grâce à un don de 60000 francs réalisé par la fondation des pays de France et obtenu par le biais du président du crédit agricole de Saint-Aigulin Mr Boisvert, l'ASPHM fait refaire la charpente à neuf. Les 700 m² de tuiles neuves sont posées par quelques membres de l'association.

La voûte est enduite en 1983 après avoir été reprise dans les endroits où elle s'était écroulée. Des camions de l'usine de terre blanche de Clérac (AGS) apportent le sable nécessaire pour remettre le sol à niveau. Une dalle de béton de 400 m² est coulée et surfacée pendant la nuit du 28 au 29 mai de la même année.

L'ASPHM finance aussi la réalisation des portes et des fenêtres ainsi que l'installation de l'électricité. Le « centre culturel » est fonctionnel. Les écuries sont inaugurées le 10 janvier 1984 avec un concert de musique classique qui rassemble plus de 300 spectateurs. Un parquet est posé sur la dalle de béton avec l'aide d'autres associations montguyonnaises l'année suivante pour pouvoir y organiser des manifestations. En janvier 1986, l'ASPHM ayant rempli sa mission, décide de rompre le bail avec la municipalité et remet les clés à la commune.



Les soirées parfois trop bruyantes ont remplacé les vingt-cinq chevaux du seigneur de Montguyon dont six de carrosse, trois poulains, trois mulets et un bidet de poil roux. En 1641, on y trouve aussi sept harnais et autant de selles dont trois sont recouvertes de velours vert, un chariot, deux tombereaux avec leurs roues ferrées, trente-huit fûts en barriques, deux lits faits en tables et un coffre pour mettre l'avoine aux chevaux. Sans oublier le râtelier et la crèche de près de dix mètres de long qui servent à mettre le foin.

Après la restauration des remparts, l'ASVPM organise un spectacle inaugural pour mettre en valeur le bâti et l'engagement de celles et ceux qui ont participé aux différentes phases de chantier. Le château devient le fond de scène d'un spectacle son et lumières le 31 mai 1998 auquel participent 150 bénévoles. Il retrace l'histoire de Montguyon depuis les origines jusqu'au XX^e siècle. Le spectacle obtient le

DOSSIER-2 (suite)

trophée de la meilleure animation en site historique de la Région Poitou-Charentes et dès l'année suivante le label « Sites en scène » du département de la Charente-Maritime. L'association organise chaque été ce grand spectacle écrit et mis en scène par Bernard Bordelais jusqu'en 2011.



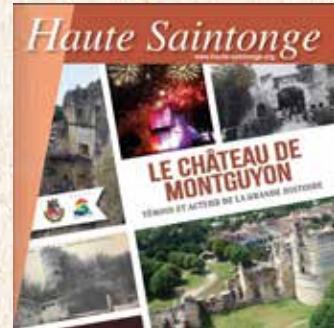
Depuis 28 ans, le château de Montguyon sert de décor pour la fête médiévale organisée chaque dernier week-end de juillet. Depuis une dizaine d'années, l'association Scénies en 2 Monts organise un spectacle son et lumières labellisé « site en scène », qui s'inspire d'un épisode marquant de l'histoire du château. Les marchés nocturnes, les 24 heures de marche et bien d'autres animations organisées par les associations locales profitent aussi de son imposante silhouette.

Ainsi, le château de Montguyon a connu une seconde renaissance.

Christophe METREAU

Pour en savoir plus :

<https://www.lechateaudemontguyon.fr/>



Le château de Montguyon témoin et acteur de la grande histoire
de METREAU Christophe,
Communauté des Communes
de la Haute Saintonge, 2024,
75 pages.



COMpte-rendu des Conseils Municipaux

Réunion du 13 novembre 2025

Présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARON, Ghislaine GUILLEMAIN, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Marie BERNARD, Gaétan BUREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Marc LIONARD, Carine MOULY, Claude NEREAU et Christophe METREAU.

Excusée : Ludovic GIRARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Sophie BRODUT, Didier MOUCHEBOEUF.

Absente : Nathalie CHATEFAU et Claire LEGER. Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, que depuis plusieurs mois, la commune travaille sur la révision de son PLU et que les Personnes Publiques Associées ont été concertées pour qu'elles puissent émettre leurs avis.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'au regard des avis défavorables au PLU des Personnes Publiques Associées (PPA) et des services de l'Etat (DDTM), il convient d'entamer un nouveau travail sur ce dossier dans les semaines à venir. Les PPA estiment que le projet présenté n'est pas abouti mais la DDTM évoque un PLU trop ambitieux. Monsieur le Maire fait part de sa déception mais souhaite poursuivre le travail et ainsi reprendre tout le dossier et fournir un PLU qui tiendra compte des avis défavorables des différentes PPA. Le nouveau PLU comprendra les modifications en ce sens.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler à l'assemblée qu'une réunion sur ce dossier se déroulera en présence du cabinet CITTANO-VA (cabinet qui accompagne la commune dans l'élaboration du PLU) le lundi 17 novembre 2025 à 14h30 à la Mairie. Il insiste sur l'importance de leur présence à cette réunion de travail.

Monsieur le Maire évoque également que la commune pourrait continuer avec le PLU proposé aux PPA mais cela conduirait la collectivité au Tribunal Administratif.

Un élu prend la parole et informe l'assemblée de sa décision de retrait de la commission PLU. En effet, il estime que le PLU devra répondre uniquement aux demandes de l'Etat et que tout le travail fourni ne sert à rien.

Puisque l'Etat est décideur dans ce dossier, il propose d'inverser les rôles et que ce soit les services de l'Etat qui élaborent le PLU et que la commune le valide au regard de sa maîtrise du territoire et de ses enjeux. Il évoque le sentiment de soumission face aux services de l'Etat et des réunions qui en fin de compte ne serviront à rien puisque la collectivité doit impérativement aller dans leur sens.

Aussi, afin de réexaminer le projet de révision du PLU de la commune et de l'amender, il convient de stopper l'arrêt du PLU arrêté et approuvé en date du 21 juillet 2025 en séance de Conseil municipal et

d'annuler la délibération n° 2025/59 du 21 juillet 2025.

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 153-1 et suivants, R. 151-1 et suivants et R. 153-1 et suivants ;

VU les articles L 103-2 à L 103-4 et L 103-6 du code de l'urbanisme relatifs à la concertation

VU le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 19 février 2020

VU la délibération n° 2022/89 en date du 13 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal de Montguyon a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et fixé les modalités de concertation mise en œuvre à l'occasion de cette procédure

VU la délibération n° 2025/01 du 19 février 2025 actant du débat sur les orientations générales du PADD qui s'est tenu en séance du conseil municipal

VU la délibération n° 2025/59 du 21 juillet approuvant l'arrêt du PLU suite aux différentes concertations,

VU les avis des Personnes Publiques Associées (PPA)

VU la concertation qui s'est déroulée durant l'élaboration du PLU

VU le bilan de la concertation

VU l'entier dossier de projet de PLU

délais.

2^e DOSSIER

Mise en sécurité de la falaise sud du château de Montguyon

Point d'étape du dossier

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à la réunion du 28 août 2025 et comme convenu, le permis de construire concernant les travaux de mise en sécurité de la falaise sud du château a été déposé le 23 septembre 2025.

Le plan de financement est en cours d'élaboration car Monsieur le Maire est en attente des réponses des futurs financeurs.

Monsieur le Maire évoque la difficulté à percevoir les subventions d'Etat attribuées dans différents dossiers. Au regard du montant estimatif des travaux d'urgence (un peu moins de 1 500 000,00€ HT maîtrise d'œuvre comprise), le montage d'un dossier financier ne mettant pas en difficulté financière la collectivité est primordial.

Monsieur le Maire informe également les membres présents que la Fondation du Patrimoine présentera à la collectivité, les différents process qui pourraient s'ouvrir pour le financement pour le moment.

Si l'avancée du dossier le permet, Monsieur le Maire fera un point au prochain Conseil municipal.

3^e DOSSIER

Intégration d'une partie d'un chemin rural situé au lieudit « Le Trézeau » dans le domaine public de la commune en voie communale avec proposition de dénomination et modification du classement des tableaux des voies communales

Intégration

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'intégrer une partie du chemin rural du Trézeau en voie communale dans le domaine public communal comme suit :

Chemin rural au lieudit Le Trézeau qui longe les parcelles cadastrées A1510, A1511, A686, A684, A682 et A681 d'une longueur de 110 mètres à la limite de la commune de Neuvicq.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de valider l'intégration d'une partie du chemin rural au lieudit Le Trézeau d'une longueur de 100 mètres qui longe les parcelles cadastrées A1510, A1511, A686, A684, A682 et A681 d'une longueur de 110 mètres à la limite de la commune de Neuvicq en voie communale dans le domaine public communal.

Les longueurs des voies communales deviendraient :

- Voies communales à caractère de route 31 874 m dont 1 370 m mitoyens
- Voies communales à caractère de rue

COMpte-rendu des Conseils Municipaux

Réunion du 13 novembre 2025 (suite)

10 022 m

- Voies communales à caractère de place publique 23 130 m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **DE VALIDER** l'intégration d'une partie du chemin rural au lieudit Le Trézeau d'une longueur de 110 mètres qui longe les parcelles cadastrées A1510, A1511, A686, A684, A682 et A681 d'une longueur de 110 mètres à la limite de la commune de Neuvicq en voie communale n°59 dans le domaine public communal,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation de signature, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Dénomination

Monsieur le Maire précise aux membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom donné aux voies communales. La dénomination des voies communales et principalement à caractère de route, est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. La dénomination de la voie communale est présentée au Conseil municipal suivant le tableau de classement des voies de la commune.

Monsieur le Maire propose aux membres pour la voie communale 59 d'une longueur de 110 mètres, de la nommer « impasse du Trézeau ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une voie communale à caractère de route, DÉCIDE de :

- **VALIDER** la dénomination de la voie communale n° 59 à caractère de route d'une longueur de 110 mètres « impasse du Trézeau »,

- **VALIDER** la mise à jour du tableau de classement des voies communales et des chemins ruraux,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4^e DOSSIER

Reversement par la Communauté des Communes de la Haute Saintonge (CDCHS) de la Compensation Part Salaire (CPS) de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les modalités de versement de la part CPS aux communes sont prévues par les articles L. 5211-32 et R. 5211-12-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et que l'arrêté du 16 avril 2024 porte

notification des attributions individuelles au titre du versement de la compensation part salaire de la taxe professionnelle des communes.

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que lors du Conseil Communautaire de la CDC de la Haute Saintonge le 27 juin 2025, il a été décidé, sur proposition du Président, de reverser la totalité de la part CPS qui sera encaissée par la CDCHS aux communes concernées ce qui représente pour la commune de Montguyon la somme de 52 279€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la proposition formulée par la CDCHS quant à un versement par celle-ci de la totalité de la part CPS encaissée d'un montant de 52 279€,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

5^e DOSSIER

Mandat spécial pour la participation de 2 élus au 107ème Congrès des Maires de France du 18 au 20 novembre 2025

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'association des Maires de France organise chaque année le Congrès des Maires. Le 107ème congrès des Maires de France se tiendra à Paris, au Parc des expositions de la porte de Versailles du 18 au 20 novembre 2025.

Une délégation de la commune doit se rendre à Paris pour participer à cette manifestation.

La présence d'élus à ce congrès permet d'échanger avec les collègues de régions et départements. Cette opportunité permettra notamment de s'informer sur les perspectives et innovations ainsi que sur les différentes pratiques afférentes à la gestion communale notamment au regard des projets de la commune.

Le mandat spécial correspond à une mission qui doit être accomplie, dans l'intérêt de la commune, par un ou plusieurs membres du Conseil municipal avec l'autorisation de celui-ci.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil municipal pour valider l'octroi d'un mandat spécial afin de participer au 107ème congrès des Maires de France pour les membres du Conseil cités ci-dessous :

- Monsieur MOUCHEBOUE Julien, Maire

- Monsieur NORMANDIN Lionel, Maire-Adjoint en charge de la vie scolaire

Ceci étant exposé,

Vu les articles L. 2123-18 et R. 2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le décret n°2006-781 du 03 juillet 2006

fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils de l'Etat, Vu l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 03 juillet 2006 fixant le taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais, occasionnées par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat, Vu le décret n° 2007-23 du 05 janvier 2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 16 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991,

S'agissant des autres moyens de transports, les membres du Conseil municipal bénéficient d'un remboursement aux frais réels sur présentation des titres de transports correspondants : billets de chemin de fer ou d'avion, de transport en commun, taxi, parking, péage, ...

S'agissant des frais d'hébergement et de restauration, les membres du Conseil municipal, bénéficient d'un remboursement aux frais réels sur présentation des justificatifs de paiements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **L'OCTROI** d'un mandat spécial à Monsieur le Maire, Julien MOUCHEBOUE et Monsieur le Maire-Adjoint, Lionel NORMANDIN, pour un déplacement à Paris dans le cadre du 107ème congrès des Maires de France,

- **DE PRENDRE EN CHARGE** les frais de mission, ainsi que les frais d'inscription, pour se rendre au 107ème congrès des Maires de France pour la période du 18 au 20 novembre 2025, dans les conditions fixées par la présente délibération, sur présentation des justificatifs.

6^e DOSSIER

Personnel communal

Règlement intérieur de la collectivité

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la collectivité a travaillé sur la modification du règlement intérieur du personnel en place depuis 2019.

Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Charente-Maritime le 09 octobre 2025 a approuvé le règlement intérieur du personnel à l'unanimité des membres présents (collège des représentants du personnel et collège des élus).

VU le Code Général des Collectivités Territo-

Réunion du 13 novembre 2025 (suite)

riales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 85-603 du 10 juin 2005 modifié, relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique territoriale,
VU l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 09 octobre 2025,

Considérant la nécessité pour la commune de Montguyon de se doter d'un règlement intérieur qui, conformément au pouvoir de direction et d'organisation des services de l'autorité territoriale, précise et complète les droits et obligations des agents territoriaux tels que résultent les lois et décrets,

Considérant que le règlement intérieur du personnel est destiné à organiser les conditions d'exécution du travail dans la collectivité. Il peut être complété par des notes de services portant prescriptions générales et permanentes,

Considérant que, conformément aux prescriptions en vigueur, le règlement intérieur du personnel fixe les règles générales relatives à l'organisation des services, celles relatives au comportement professionnel des agents, celles relatives à l'hygiène et la sécurité et les règles générales relatives à l'exercice du droit de grève,
Considérant que le règlement intérieur du personnel s'applique à tous les personnels employés par la collectivité quel que soit leur statut (titulaires ou stagiaires, agents contractuels de droit public ou privé). Il concerne l'ensemble des locaux et des lieux d'exécution des missions (lieux de travail intérieurs et extérieurs, salles de repos, parking, ...). Le règlement intérieur du personnel s'applique également aux personnes extérieures à la collectivité mais y travaillant ou y effectuant un stage dans la mesure où ces dispositions peuvent les concerner. Elles doivent notamment se conformer aux dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Il est proposé de modifier les articles suivants :

PARTIE 1

- ARTICLE 6 (6.2) Usages des locaux de la collectivité
- ARTICLE 10 (Droit syndical 3) Les droits des fonctionnaires
- ARTICLE 11 (11.3) L'information et la formation du personnel
- ARTICLE 14 (14.1 et 14.2) Conduites addictives
- ARTICLE 19 (19.4 et 19.5) Alcool, médicaments et drogue
- ARTICLE 20 (20.11) Sécurité

PARTIE 2

- ARTICLE 4 La durée du temps de travail
- Formation INCIDENCES DES ABSENCES

- CONGÉS ANNUELS ET AUTORISATIONS D'ABSENCES (jours de fractionnement)
- AUTORISATIONS D'ABSENCES POUR ÉVÉNEMENTS FAMILIAUX (décès ou maladie grave d'un enfant)
- ARTICLE 21 Les autorisations d'absence pour enfants malades

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur du personnel communal dont le texte est joint à la présente délibération,

- **DE VALIDER** que le règlement intérieur du personnel communal sera communiqué à chaque agent de la collectivité (stagiaires, titulaires contractuels de droit public ou privé),

- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire appliquer le présent règlement intérieur du personnel de la commune à compter du 14 novembre 2025 et, ce jusqu'à la prochaine modification.

Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au Centre Technique Municipal service espaces verts, voirie et manifestations à compter du 01/01/2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la création d'un poste d'adjoint technique territorial au CTM, service espaces verts, voirie et manifestations afin de pouvoir renouveler un agent en poste en CDD à temps complet depuis avril 2025 et qui donne satisfaction.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, des agents statutaires et contractuels nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le grade correspondant à l'emploi créé est le grade d'adjoint technique territorial pour un emploi permanent à temps complet sur une durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet de 35h (35h/35h).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L332-14 du code général de la fonction publique précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du

recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir à terme de la première année.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe les membres présents que l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du code général de la fonction publique. Dans ce cas, la délibération précise :

- Candidat avec expérience exigée de toutes les missions liées à la voirie, les espaces verts et les manifestations,

- Nature des fonctions :

Etre garant de l'exécution des différents travaux nécessaires à l'entretien et à la maintenance de la voirie et des espaces verts.

Etre garant de la gestion de la logistique lors des manifestations (vie associative de la commune, élections, ...)

- Etre garant de la collaboration aux différentes activités inhérentes au CTM selon la répartition et la planification des charges et des missions en fonction des contraintes du CTM

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal du 13 novembre 2025,

Considérant que les besoins du service nécessitant la création d'un emploi permanent d'agent de voirie, des espaces verts et des manifestations,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **DE CRÉER** au tableau des effectifs un emploi permanent d'agent de voirie, des espaces verts et des manifestations,

- **A CE TITRE** cet emploi permanent sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou éventuellement en application de l'article L. 332-8, par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum compte tenu de l'expérience exigée de toutes les missions liées au poste. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- **L'AGENT** affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

Etre garant de l'exécution des différents travaux nécessaires à l'entretien et à la maintenance de la voirie et des espaces verts.

Etre garant de la gestion de la logistique lors

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

Réunion du 13 novembre 2025 (suite)

des manifestations (vie associative de la commune, élections, ...)

Etre garant de la collaboration aux différentes activités inhérentes au CTM selon la répartition et la planification des charges et des missions en fonction des contraintes du CTM

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux déclarations de vacance de poste (même par anticipation) et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Suppression de 8 emplois suite aux avancements de grades 2023 et 2024 et modification du temps de travail d'un agent en juin 2025 : mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité à compter du 13 novembre 2025

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que certains agents en 2023 et 2024 ont bénéficié d'avancement de grade.

Il précise qu'un avancement de grade concerne l'accès au grade supérieur d'un

même cadre d'emplois (exemple : d'adjoint administratif vers adjoint administratif principal de 2ème classe).

A la différence de l'avancement d'échelon qui intervient de droit à l'issue d'une durée d'avancement unique, l'avancement de grade relève des conditions statutaires de l'agent (ancienneté et échelon) et de la décision de l'autorité territoriale.

En 2023, 5 agents ont bénéficié de l'avancement de grade et en 2024, 3 agents.

Monsieur le Maire précise que la collectivité doit saisir le Comité social Territorial pour la suppression des postes des anciens grades des agents ayant pu bénéficier d'un avancement.

GRADE OU EMPLOI	Effectifs des agents statutaires										Effectifs contractuels									
	Cat	Emplois permanents à Temps Complet 35h/35h	Emplois permanents à Temps non complet			Postes Pourvus	Postes Vacants			Cat	Emplois permanents à Temps Complet	Emplois permanents à Temps non Complet 11h/35h	Postes Pourvus	Postes Vacants à temps complet						
			17,50h/ 35h	32h/ 35h	20h/ 35h		35h/35h	17,50h/ 35h	32h/ 35h											
FILIÈRE ADMINISTRATIVE																				
Adjoint Administratif	C	1	0	0	0	1	1	0	0	0	C	0	1	1	0					
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} cl	C	1	0	0	0	1	1	1	0	1	C	0	0	0	0					
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} cl	C	1	1	0	1	3	0	0	0	0	C	0	0	0	0					
Rédacteur	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	B	0	0	0	0					
Rédacteur Principal 2 ^{ème} cl	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	B	0	0	0	0					
Rédacteur Principal 1 ^{ère} cl	B	1	0	0	0	1	0	B	B	B	B	0	0	1	0					
TOTAL FILIÈRE ADMINISTRATIVE		4	1	0	1	6	2	1	0	1		0	1	1	0					
FILIÈRE TECHNIQUE																				
Adjoint Technique	C	2	0	0	0	1	1	0	0	0	C	6	0	6	1					
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} cl	C	2	0	0	0	3	0	0	0	0	C	0	0	0	0					
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} cl	C	4	0	1	0	4	0	0	0	0	C	0	0	0	0					
Agent de Maîtrise	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0					
Agent de Maîtrise Principal	C	1	0	0	0	1	0	0	0	0	C	0	0	0	0					
TOTAL FILIÈRE TECHNIQUE		9	0	1	0	9	1	0	0	0		6	0	6	1					
FILIÈRE ANIMATION																				
Adjoint Animation	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0					
Adjoint Animation Principal 2 ^{ème} cl	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0					
Adjoint Animation Principal 1 ^{ère} cl	C	1	0	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0					
TOTAL FILIÈRE ANIMATION		1	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0					
FILIÈRE CULTURELLE																				
Adjoint du Patrimoine	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0					
Adjoint du Patrimoine Principal 2 ^{ème} cl	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0					
Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} cl	C	0	1	1	1	1	0	1	1	1	C	0	0	0	0					
TOTAL FILIÈRE CULTURELLE		0	0	1	0	1	0	0	0	0		0	0	0	0					
TOTAL GÉNÉRAL		14	1	2	1	17	3	1	0	1		6	1	7	1					

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

Réunion du 13 novembre 2025 (suite)

Monsieur le Maire précise qu'il était nécessaire de modifier le temps de travail d'un agent qui était sur 2 grades à temps non complet. Cet agent a été positionné sur un seul grade ce qui facilitera son déroulement de carrière et son calcul de retraite. Cette modification a pris effet au 01/06/2025. La collectivité a donc saisi le Comité Social Territorial pour la suppression du poste.

VU l'avis du Comité Social Territorial du 25 septembre 2025,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 13 novembre 2025,

Considérant la nécessité de supprimer 8 emplois (3 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet 35/35ème, 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet 35/35ème, 2 emplois d'adjoint technique à temps non complet 15/35ème, 1 emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet 35/35ème et 1 emploi d'adjoint administratif à temps non complet 16/35ème),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, **FONCTIONNAIRES**

- La suppression de 8 emplois (3 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe 35/35ème, 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe 35/35ème, 2 emplois d'adjoint technique 35/35ème et 15/35ème, 1 emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet 35/35ème et 1 emploi d'adjoint administratif à temps non complet 16/35ème),

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 13 novembre 2025 (page 12).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D'ACCEPTER** la suppression de 8 emplois (3 emplois d'adjoint technique principal de 2ème classe 35/35ème, 1 emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe 35/35ème, 2 emplois d'adjoint technique 35/35ème et 15/35ème, 1 emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet 35/35ème et 1 emploi d'adjoint administratif à temps non complet 16/35ème). Cette suppression a été soumise au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Charente-Maritime le 25 septembre 2025 et a obtenu un avis favorable,

- **D'ADOPTER** les modifications du tableau des emplois, proposées,

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer les formalités administratives, signatures et prendre toutes les dispositions relatives à ce dossier.

7^e DOSSIER

Présentation du rapport annuel du mandataire de la Société Publique Locale (SPL), Charente-Maritime Développement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que depuis la loi de 2010, il est permis aux collectivités territoriales de créer des sociétés publiques locales (SPL) dont elles détiennent la totalité du capital. Les champs d'actions sont :

- Opérations d'aménagement
- Opérations de constructions
- Innovation et transition écologique
- Développement économique
- Exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial
- Activités d'intérêt général

Les collectivités peuvent créer des SPL dans des secteurs variés mais uniquement dans le cadre de leurs compétences.

Les SPL n'ont pas vocation à exercer des fonctions de support dans la gestion ressources humaines, la gestion budgétaire ou encore expertises juridiques ou d'assistance technique.

En 2022, le Conseil départemental de la Charente-Maritime a décidé de créer une SPL (entrée en vigueur en 01/01/2023) dont la SEMDAS est mandataire. Le département de la Charente-Maritime fait de l'aménagement un des enjeux stratégiques de ses politiques publiques. Dans ce cadre, il souhaite construire une approche structurée autour de projets de développement identifiés par les acteurs publics locaux.

Dès cette constitution, il a été envisagé de faire entrer les communes dans le capital social de la SPL pour 3 actions à hauteur de 100€ par action soit 300€ par commune. Cette SPL permet aux collectivités et groupements de collectivités actionnaires de bénéficier d'une offre globale de services de qualité, de proximité et de rapidité. Par délibération du 03 novembre 2022, le Conseil municipal a approuvé la participation de la commune au capital de la SPL à hauteur de 300€ soit 3 actions d'une valeur nominale de 100€.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel 2024 de la Société Publique Locale (SPL) est présenté aux membres présents du Conseil municipal.

Ce rapport a pour objectif de donner aux membres du Conseil municipal une information complète de l'entreprise, de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et permettre son contrôle.

La SPL agit exclusivement pour le compte des Collectivités Territoriales, elle a pour objet d'apporter aux territoires de Charente-Maritime, une offre globale de services de qualité, de proximité et de rapidité en termes d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement, de développement économique, touristique et de loisirs et d'accompagnement dans l'innovation et la transition énergétique.

VU le rapport d'activité 2024 de la Société Publique Locale (SPL) Charente-Maritime Développement,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **PREND** acte du rapport d'activité 2024 de la Société Publique Locale Charente-Maritime Développement

8^e DOSSIER

Versement d'une subvention à l'association Déambul'Histoire suite au changement de nom de l'association Livr'Anim en Déambul'Histoire

Monsieur le Maire informe les membres présents du Conseil municipal qu'une subvention d'un montant de 100 euros a été validée lors du vote du Budget primitif 2025 de la commune en février 2025 pour l'association LIVR'ANIM.

Suite au changement de dénomination de l'association livr'anim en Déambul'histoire, il convient de verser la subvention votée de 100 euros à l'association Déambul'histoire. Monsieur le Maire demande aux membres de valider le versement de la subvention à la nouvelle association d'un montant de 100 euros suite au changement de dénomination.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **DE VALIDER** le versement d'une subvention de 100 euros à l'association DÉAMBUL'HISTOIRE suite au changement de dénomination (anciennement LIVR'ANIM),

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier de versement de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

Agenda

- Le 17 novembre 2025 Réunion sur le dossier du PPRIF

- Le 18 novembre 2025 à 18 heures : action de prévention par le collège de la Tour au Cinéma de Montguyon avec la projection d'un film sur les incendies des forêts suivie d'un débat (action gratuite)

- Le 25 novembre 2025 : réunion avec EAU17 concernant la restitution de l'ensemble des contrôles effectués sur la commune sur les assainissements individuels

- Le 16 décembre 2025 : Conseil municipal à 20h30

- Le 16 janvier 2026 : vœux du Maire à 19 heures à la salle polyvalente

Fin de la séance à 23 heures

En 2018 à la demande de François BASTERE, j'ai pris en main la gazette de Montguyon, puis Julien MOUCHEBOEUF nouvellement élu m'a renouvelé sa confiance, afin que je puisse continuer à m'en occuper, mais voilà tout à une fin, ce sera pour moi la dernière que je ferai, de part mon travail et du bouleversement qui se profile d'ici 4 à 5 ans dans ma vie professionnelle, je ne me représenterai pas aux élections en mars prochain.

Je profite de cette dernière gazette pour remercier, tous ceux et celles qui m'ont aidé tout les trimestres durant 7 ans à sa construction.

Je tiens à remercier toutes les associations, d'avoir bien voulu jouer le jeu, en me rapportant les informations de leurs activités, leur coopération a été précieuse.

Aux adjoints et conseillers, qui m'ont donné les actualités de la commune, ainsi qu'à Lionel pour l'aide sur certains textes, dont je ne connaissais pas toutes les informations.

Au Studio Kevart, pour son travail de mise en page.

Une mention spéciale à Danièle DEVILLE, pour les longues heures de lecture, dont je l'ai accablée, afin de traquer la moindre petite faute d'orthographe, sa rapidité et sa réactivité ont eu une importance capitale, pour que la gazette puisse sortir en temps et en heure. Je lui en suis infiniment reconnaissante.

Même si, créer une gazette telle que la nôtre, prend énormément de temps, c'est avec un réel plaisir que j'aurais essayé de la rendre attractive et intéressante pour tous. Une page se tourne, certaine que mon successeur sera reprendre les rênes avec panache.

Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2026

A bientôt
Sophie BRODUT

CÉRÉMONIE

Commémoration du 11 novembre

C'est sur la place récemment rénovée qu'a eu lieu pour la première fois la cérémonie de commémoration du 11 novembre.

C'est en présence de Mme Jeanne BLANC conseillère départementale, de M. Julien MOUCHEBOEUF maire de la commune, de M. Jean Marc PAILLE, M. Michel OLLIVIER, Mr Michel MASERO, maires des communes voisines, du Major CASTANHEIRA de la Gendarmerie de Montguyon, du Lieutenant BASTERE accompagné d'un détachement des sapeurs-pompiers de Montguyon, ainsi que la section locale des anciens combattants.

L'appel des morts a été lu par les élèves des écoles de la commune, un discours a été dit par M. Julien MOUCHEBOEUF, s'en est suivi les dépôts de gerbes, effectués avec les enfants du conseil municipal des jeunes.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE Étape à Montguyon

Le 21 octobre, les équipes de la sécurité routière ont fait étape à Montguyon.

À partir de 14 h la salle des fêtes est devenue une salle de code géant. Les participants venus nombreux ont pu réviser dans la bonne humeur, leurs connaissances du code de la route. Tout semblait à peu près maîtrisé quand nos animateurs ont abordé le sujet de l'alcool au volant, ils nous ont fait toucher du doigt, la dure réalité du petit verre entre amis qui est toujours plus dosé que dans un café... et l'apéritif sympa qui peut tourner au drame pourtant en toute convivialité.

Les jeunes et les moins jeunes présents ont posé beaucoup de questions, fait beaucoup de remarques mais les chiffres sont têtus la quantité d'alcool maximum dans l'air expiré est de 0,25 par litre d'air expiré ce qui correspond à 0,5gr par litre de sang.... C'est au maximum deux verres... (un demi de bière ou un verre de vin ou 3cl d'alcool fort contiennent la même quantité d'alcool, doses de bar) pour des conducteurs chevronnés en pleine forme , ce taux est ramené à 0,10 par litre d'air expiré soit 0,2 g par litre de sang pour les jeunes permis de moins de 3ans... autant dire tolérance zéro !

Une belle journée pédagogique où chacun a pu prendre conscience de son comportement sur la route. Merci à cette belle équipe et j'espère à bientôt.



CULTURE POUR TOUS Une nouvelle boîte à livres grâce à une bénévole engagée



Une nouvelle boîte à livres a récemment pris place dans notre commune, et elle n'est pas le fruit du hasard : elle est entièrement issue du dispositif "L'Heure Civique", qui invite chaque habitant à offrir une heure de son temps, ponctuellement, pour rendre service à la collectivité.

Parmi ces bénévoles engagés, l'une d'entre elles s'est portée volontaire pour décorer, de ses mains, cette boîte à livres qui embellit désormais l'espace près de la mairie. Grâce à son implication, son savoir faire et son envie de contribuer au bien commun, notre commune dispose aujourd'hui d'un nouveau point d'échanges autour des livres, soit le troisième, simple et convivial.

L'Heure Civique, c'est cela : des gestes simples, accessibles à tous, mais qui ont un impact réel sur la vie locale. Cette boîte à livres en est un exemple concret. Elle permettra à chacun de déposer, emprunter ou échanger gratuitement romans, BD, albums jeunesse et autres ouvrages, tout en favorisant le partage et la rencontre.

Nous invitons toutes les habitantes et tous les habitants à s'approprier ce nouvel outil, à le faire vivre, et pourquoi pas... à rejoindre eux aussi L'Heure Civique pour participer, à leur manière, à de petites actions qui font beaucoup pour notre commune.

Un grand merci à Camille à l'initiative de ce beau projet, qui illustre parfaitement l'esprit solidaire et convivial que nous souhaitons encourager. Bonne lecture à toutes et à tous !

ÉCONOMIE

Les acteurs économiques



Credit photo: @Studio Cuvillier

Cette initiative communale veut souligner l'importance de nos chefs d'entreprises et entrepreneurs qui sont les forces vives de la commune, qui œuvrent chaque jour pour proposer des services et produits de qualité que cela soit pour les clients de la commune ou du bassin de vie.

En tant qu'employeurs, ils favorisent le maintien de talents qui choisissent de s'installer ici plutôt qu'ailleurs, et ainsi, favorisent la présence de jeunes dans nos écoles, dans nos associations et sur tant d'autres structures essentielles à ce que nous soyons un cœur

battant tout au sud du département.

Cette photo a comme vocation de les promouvoir, de les mettre en lumière et à les honorer auprès des habitants de la commune et de ceux du bassin de vie. En soi, cette action légitime le travail de femmes et d'hommes qui depuis quelques mois ou depuis plusieurs années s'efforcent de participer à la dynamique de la commune.

Nos acteurs économiques sont des ambassadeurs de Montguyon, que ce soit dans les limites communales, en Haute-Saintonge voire même sur les départements limitrophes comme la Gironde ou la Charente, sans oublier à l'international dans certains cas !

CCAS

Nos Aînés à l'Honneur !

La municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale sont heureux d'annoncer l'organisation du traditionnel Repas des Aînés, qui aura lieu le 12 avril 2026 à 12h.

Un moment convivial et chaleureux que nous proposons chaque année à nos habitants de 68 ans et plus. Cet événement, toujours très attendu, permet de se retrouver autour d'un bon repas, d'échanger, de partager des souvenirs et de profiter d'un agréable après-midi placé sous le signe de la bonne humeur.

Ce rendez-vous, qui a lieu à la salle des Ecuries du Château, est l'un des temps forts de la vie de notre commune. Il contribue à renforcer les liens entre habitants et à lutter contre l'isolement, notamment

pour celles et ceux qui vivent seuls. Monsieur Le Maire, les élus, les agents du CCAS ainsi que l'ensemble du personnel communal se mobilisent pour faire de cette rencontre un moment privilégié, où chacun peut se sentir accueilli et entouré.

Tous les habitants de la commune âgés de 68 ans et plus recevront prochainement une invitation officielle par courrier. Celle-ci précisera la date, le lieu et les modalités d'inscription. Nous encourageons chacun à s'inscrire rapidement après réception du courrier afin de faciliter l'organisation du repas et de garantir un accueil optimal.

La municipalité se réjouit d'avance de retrouver les aînés de la commune pour ce rendez-vous convivial, qui contribue chaque année à renforcer notre cohésion et à créer de précieux souvenirs partagés.

CENTENAIRE À L'EHPAD Mme LAGARDE

Mme LAGARDE née SAUTREAU Pierrette voit le jour le 26 novembre 1925 à Saujon (Charente-Maritime).

Pour la protéger, ses parents l'envoie à Paris, chez un médecin, où elle y travaille comme « servante ».

Dans les années 1950, sa région natale lui manque, elle revient à Royan et se marie. Son mari est ouvrier forestier à Clérac et ils habitent un petit logement près de la maison de maître dont ils assurent le jardin et l'entretien...

Elle tricotera pour tous les habitants des bourgs aux alentours. A leur grand désespoir, la vie ne leur donnera pas d'enfant. Toujours très active, sociable et attentive à ses concitoyens elle accordait beaucoup d'importance à la valeur du travail. Ses passe temps favoris étaient la musique, le tricot et la confection de bons petits plats qu'elle aimait partager avec ses amis. Elle apprécie toujours l'écoute de musique quelque soit le genre musical.

Veuve, elle est entourée de ses deux neveux et de sa petite nièce. Ils lui rendent régulièrement visite et n'ont pas manqué de lui fêter ses 100 ans en posant près du bouquet offert par la municipalité.



L'HEURE CIVIQUE Les bénévoles se mobilisent !



Le 17 octobre, huit bénévoles de l'Heure Civique ont offert un après-midi chaleureux à plusieurs personnes âgées isolées.

Autour d'un jus de fruit et d'un gâteau, ils ont partagé un moment précieux, propice aux échanges, aux confidences sur le quotidien, les difficultés rencontrées, mais aussi les petites joies qui rythment la vie de chacun.

Tous sont revenus profondément touchés par la richesse humaine de ces rencontres et par la sensation d'avoir réellement apporté quelque chose.

Afin de prolonger cette belle dynamique, nous avons proposé de créer ensemble des décorations de Noël destinées à embellir le bourg. L'idée a immédiatement enthousiasmé les bénévoles comme les aînés : chacun a apporté du matériel – bois, rubans, boutons, boîtes de conserve, cartons – et certains ont même tricoté des écharpes pour donner vie à ces créations. Et l'aventure a commencé !

Aujourd'hui, vous pouvez admirer leurs réalisations dans les rues du bourg de Montguyon, témoignant d'un bel élan de solidarité, de créativité et de partage.

Cette initiative s'est conclue autour d'un repas convivial, où tous ont exprimé le souhait de se retrouver très prochainement pour de nouvelles actions communes.

Un immense merci à chacun pour votre engagement et votre générosité !



ENVIRONNEMENT

Concours des balcons et maisons fleuris

Comme chaque année passée, un jury a visité les différentes maisons et balcons inscrits au concours.

Nous félicitons les jardiniers qui, par goût et passion ont su mettre en valeur leurs jardins... Nous remercions Valérie TROGER de bien vouloir comme les autres années, accompagner le jury et apporter son œil avisé, en tant que membre du jury.

Autour d'un pot de l'amitié, des bons d'achats offerts par la mairie, ainsi que par les établissements TROGER de Cercoux, sont venus récompenser les participants.



SOLIDARITÉ

Collecte banque alimentaire

Les 28 et 29 novembre, comme chaque année, des bénévoles se sont mobilisés dans le hall d'Intermarché pour participer à la grande collecte nationale organisée au profit de la Banque Alimentaire.

Cette opération solidaire a pour objectif de recueillir des denrées non périsposables afin de soutenir les familles et personnes en difficulté sur notre territoire.

Pour rappel, **la Banque Alimentaire** est un réseau d'associations qui lutte contre la précarité alimentaire. Elle collecte des produits auprès du public, des distributeurs et des producteurs, puis les redistribue ensuite aux personnes les plus fragiles, sous forme de colis alimentaires ou de repas.

Dans un contexte économique incertain, où de plus en plus de foyers peinent à joindre les deux bouts, votre générosité a été particulièrement précieuse : **900 kilos de denrées** ont été récoltés en seulement deux jours.

Et pour toutes les personnes qui traversent une période difficile, même ponctuelle, **n'hésitez surtout pas à pousser la porte du CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale). Ce service de proximité est là pour vous écouter, vous accompagner et vous orienter en toute confidentialité. Demander de l'aide est un geste de courage et le CCAS est là pour vous soutenir.

Un immense merci à toutes celles et ceux qui ont donné, participé ou simplement encouragé cette action essentielle de solidarité et de partage !





C'est le samedi 7 décembre qu'a eu lieu la traditionnelle fête de la Sainte Barbe. Nos sapeurs pompiers ont invité la population à venir les rejoindre au pied du château.

Un hommage leur a été rendu, en présence de M. Julien MOUCHEBOEUF, Mme Jeanne BLANC (conseillère départementale), M. François BASTERE (Maire Honoraire de Montguyon), le Commandant Hervé ROBERT, le Lieutenant Vincent BASTERE ainsi que le corps des sapeurs pompiers, les jeunes et les anciens pompiers de Montguyon. M. Julien MOUCHEBOEUF, a honoré la sainte patronne, Sainte Barbe, symbole de courage et de vigilance face aux dangers du feu. Elle est devenue un symbole de bravoure et de protection, inspirant des générations de sapeurs-pompiers à travers le monde.

Dans son allocution, M. le Maire a mis en lumière un projet essentiel pour le territoire, avec l'augmentation du nombre d'interventions chaque année, la construction d'une nouvelle caserne moderne et adaptée devient cruciale.

Cette nouvelle caserne permettra d'améliorer l'efficacité, de garantir une réponse opérationnelle optimale et d'offrir des conditions de travail à la hauteur des défis rencontrés.

Une situation financière compliquée des Départements dont celui de la Charente-Maritime, ne permet plus aujourd'hui, un financement seul, pour ce genre d'infrastructures. Il faut une réflexion commune, pour co-construire un nouveau plan de financement. Dans les prochains mois une table ronde sera organisée à l'initiative de M. le Président du SDIS, réunissant les instances du SDIS, le Conseil Départemental, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge, l'Etat et les collectivités locales du territoire afin d'échanger sur le montage financier de ce projet.

De plus, M. le Maire a souligné la création de l'association APIEN, formée à l'initiative des conseillers départementaux et des élus du territoire. Cette association vise à soutenir les sapeurs-pompiers dans la phase cruciale de la lutte contre les feux de forêt, notamment la surveillance des reprises de feu et des fumerolles. Elle

regroupe des personnalités de la société civile ainsi que des anciens sapeurs-pompiers, désireux de mettre leur expérience et leur expertise au service de leurs anciens collègues et du SDIS.

Le maire a tenu également à mettre en avant l'investissement de la section des jeunes sapeurs-pompiers, véritables graines de l'avenir, qui apporte un souffle nouveau et une belle relève à notre centre de secours. Leur engagement est essentiel pour assurer la continuité et la vitalité du corps des sapeurs-pompiers. Il a aussi rendu hommage aux familles des sapeurs-pompiers, dont le soutien et la patience sont indispensables. Sans oublier, bien sûr de remercier chaleureusement tous nos sapeurs pompiers volontaires, le chef du centre et son adjoint.

Le commandant Hervé ROBERT a été nouvellement nommé responsable de groupement du SDIS. Son engagement et son professionnalisme sont déjà très appréciés par l'ensemble de l'équipe, sa collaboration renforcera encore davantage l'efficacité du groupe.

A la fin du discours, une gerbe a été déposée devant le mémorial et s'en est suivi le traditionnel défilé dans les rues des véhicules de la caserne, toutes sirènes hurlantes illuminant la cité de leurs gyrophares.

Un vin d'honneur a été offert à la fin de la cérémonie.

NOUVELLES ACTIVITÉS

VOYAGER MOINS CHER



Une nouvelle activité est apparue au sein de l'association Activités 2000.

Cette activité est VOYAGER MOINS CHER.

Le but est de découvrir la France et le Monde entier à des prix plus attractifs et réduits que les plateformes habituelles.

Avec les élèves de la boxe thaïlandaise, mon rêve est de les accompagner au pays des milles sourires, la Thaïlande. Pour profiter des avantages de cette plateforme, il suffit de souscrire un abonnement mensuel.

Pour plus d'informations ou pour rejoindre l'aventure à nos côtés, cliquez ou copier simplement sur le lien ci-dessous ou par le QR code ci-dessous.

<https://vip.traveladvantage.com/anthonygrunner>



FERME DES 3 PLUMES

FERME DES 3 PLUMES

VENTE DIRECTE DE NOS PRODUITS FERMIERS



Elevage réalisé à la ferme, en collaboration avec des partenaires locaux, dans le respect du bien-être animal

PORC FERMIER FRANÇAIS : à la coupe, sous vide, colis 5 ou 10Kg, entier, demi.

VOLAILLE FERMIERE FRANCAISE : entières, à la coupe.



ŒUFS FERMIERS : vente à l'unité

Inauguration du magasin le Samedi 6 Décembre

Horaires d'ouverture :

- Mercredi : retrait commande
- Vendredi : 14h – 18h30
- Samedi : 9h – 12h et 14h – 18h30

Adresse :

1 impasse les grands champs
17270 Montguyon
En direction du circuit automobile
de Haute Saintonge

05 46 04 91 35

INFOS PRATIQUES

TÉLÉ CONSULTATION



RAPPEL !

La téléconsultation est toujours disponible dans notre pharmacie de Montguyon. Il est possible de prendre rendez-vous sur Doctolib et vous avez accès à la cabine, tous les jours y compris le samedi.

Pouvoir consulter un médecin à tout moment, c'est rassurant !

Merci à toute la sympathique équipe de la pharmacie de Montguyon pour ses conseils, sa bonne humeur et sa disponibilité.



SERVICE PUBLIC

Démarche Carte grise



Les démarches de demande de certificat d'immatriculation (ex-carte grise) **ne peuvent plus être effectuées en Préfecture ou en Sous-Préfecture**. En effet, celles-ci ont été entièrement dématérialisées.

Afin de procéder à une telle demande, il convient de passer par l'une des deux options suivantes :

- *Sur internet, auprès de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>*
- *Via un garage automobile agréé par la Préfecture : Trouvez un garage en Charente-Maritime*

Pour en savoir plus sur le prix de la carte grise et éviter les arnaques, consulter :

<https://www.vroomly.com/blog/quel-est-le-prix-d'une-carte-grise/>

SERVICES



LA POSTE

Les horaires

Nouveaux horaires du bureau de poste de Montguyon à partir du 15 juillet :

- Du mardi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h30
- Samedi : de 9h à 12h

Les services de La Poste et de La Banque Postale sont également accessibles en ligne : www.laposte.fr, www.labanquepostale.fr

SERVICE COMMUNAL



Ramassage du fer 2026

Le ramassage du fer sur la commune est programmé tous les trois mois :

JEUDI 5 FÉVRIER

JEUDI 21 MAI

JEUDI 6 AOÛT

JEUDI 19 NOVEMBRE

Ne seront plus ramassés :

- *Les appareils électroménagers, car ceux-ci ne sont plus pris en compte par la déchèterie dans le lot fer, et, cela implique de re-trier une fois sur place.*
- *Les boîtes de conserve, à mettre dans les bacs jaunes.*

SERVICE PUBLIC

Passeport et CNI

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS :

- **LES SEMAINES PAIRES :**
Lundi 14h à 18h
et Mercredi 9h à 12h et 14h à 18h
- **LES SEMAINES IMPAIRES :**
Mercredi de 14h à 18h
et Vendredi de 14h à 18h

Uniquement sur rendez-vous pour les dépôts de dossiers et les remises de titres.

La liste des documents est disponible sur le site de la commune.



AMIE



Merci à toutes et à tous !

Élus, agents municipaux, services techniques, bénévoles, adhérents ou simples visiteurs... chacun d'entre vous apporte sa pierre à l'aventure.

Grâce à votre bonne humeur, votre aide et vos encouragements, nos animations grandissent et s'améliorent chaque année.

EN 2025, NOUS AVONS ORGANISÉ :

- Remise des "Bons d'achats", pour une valeur de 3000€, aux gagnants de notre action commerciale du mois de décembre 2024, le 24 janvier 25, lors d'une réception aux Ecuries du château.
- Concours "Montguyon insolite" en collaboration avec le "Rendez-vous des Artistes", club photo de Montguyon.
- Le samedi 5 juillet. Braderie centre bourg et marché des producteurs et artisans locaux, avec la participation de la BANDA DE BERSON. Différentes animations gratuites : Initiation à l'escrime, spectacle « L'Oncle Gerry » par la troupe de l'Embuscade, Jeux en bois, Escape-Game de la sécurité routière, Combat de SUMO et Initiation aux gestes qui sauvent, par les Pompiers.
- Jeudi 14 août, Marché Nocturne, soirée animée par DJ Anim 33, Spectacle DHARMA par la Compagnie "Le Cercle de Feu".
- Brocante 28 septembre, plaine des Sports.
- Octobre Rose au profit de l'Institut Bergonié : une animation en deux temps et collecte de fonds.

Un vide-dressing

Un spectacle musical par la Compagnie David & Co.



L'AMIE fête Noël !



DÉCEMBRE : L'AMIE FÊTE NOËL

Animation commerciale du 10/12 au 31/12/25

Bons d'achats à gagner

Samedi 13 décembre :

- Arrivée du Père Noël en cortège de Trikes, accompagné de ses Lutins et de Mère-Noël.
 - Déambulation du Père Noël dans les rues de Montguyon, au marché et dans les commerces, avec distribution de friandises.
 - Visite du Père Noël à nos aînés (EHPAD).
 - Marché de Noël, place de la Paix - Salle des fêtes.
- Un "Marché de Noël", 41 producteurs et créateurs locaux.



VIE ASSOCIATIVE

Le Père Noël et ses lutins accueillis par les commerçants de Montguyon.



Echassier "Kevin Dylan Velours", Maquillage et tatouage éphémère, démonstration de danses médiévales par la troupe "A cœur battant" et Le French Quarter "New Orléans" ont complétés ces animations.

Toutes ces animations étaient gratuites et offertes par l'Amie.

- Photo souvenir avec le Père Noël, offerte par la municipalité.
- Baptême de TRIKE au profit du TELETHON

Toutes ces animations ainsi que 3 000€ en bons d'achat ont été offerts cette année par l'AMIE.

Nous remercions tout particulièrement, pour leur soutien, la Communauté de communes de Haute-Saintonge, le Crédit Agricole ainsi que les Municipalités de Montguyon, Saint Martin d'Ary.

Merci à tous pour ces nombreux moments de partage.

Meilleurs vœux à tous,
Que 2026 soit une année douce et inspirante,
riche en moments précieux et en réussites partagées.

Paul MOULIN, président.

PS : Notre AG se tiendra le JEUDI 29 janvier à 20h, salle des mariages, Mairie de Montguyon.



AU CHŒUR DU LARY



La reprise de septembre a débuté par un concert de variétés à la salle des fêtes de Chevanceaux, où le public a malheureusement manqué !

1) Ont suivi 2 événements exceptionnels :

• **18 et 19 octobre** : un week-end à Cambridge organisé de façon magistrale par nos 2 britanniques, Ruth et Denis Howlett: hébergement dans les familles, visite guidée de Cambridge pour finir par un concert à St Andrew's church (église) donné au profit de médecins sans frontières. Le succès de ce concert a été énorme : les Anglais sont friands de chants et de musique!

• **25 octobre** : fête des 30 ans de la chorale avec un concert gratuit. A cette occasion le Chœur du Lary a rassemblé tous les anciens membres de l'association depuis sa création en 1995 par le Père Paul: choristes, chefs de chorale, pianistes, pour des retrouvailles émouvantes... A la demande de la présidente souffrante, Sissi Nadaud a ouvert ce concert par un discours relatant tout l'historique de l'association et des personnes qui ont contribué à sa pérennité : nous les remercions sincèrement.

2) La saison s'est poursuivie par nos concerts traditionnels de Noël : les chants, souvent arrangés par notre Chef de chorale Arnaud Oreb, sont un voyage à travers le monde. Ils sont souvent méconnus mais toujours porteurs de messages de paix et d'humanité.

3) A ne pas manquer: dimanche 1 mars

2026 à 15h30 concert au Centre des congrès de Jonzac. Dans le cadre du festival « Nuits d'ici » organisé par M. Belot, la chorale se produira avec l'orchestre philharmonique « Symphonia » de Pons. Un grand moment de musique en perspective, renseignez-vous et venez nombreux !

La chorale poursuit son activité, plus que jamais motivée et convaincue de générer envie et plaisir de chanter... Remercions notre chef de chorale talentueux pour la confiance qu'il met en nos capacités et pour transmettre son dynamisme au public qui participe à sa guise.

N'hésitez pas à venir assister à une répétition « juste pour voir », vous ne serez pas engagés mais peut-être serez-vous sensibles à l'écho de ces voix d'hommes et de femmes magnifiques ...

Martine Brunet, présidente



24 HEURES DE MARCHE

L'édition 2026 se prépare.

Les réunions mensuelles permettent de nous retrouver et de faire avancer les divers points de l'organisation, actuellement nous sommes dans les temps, nous allons prochainement, début Février, nous retrouver avec une bonne partie des bénévoles pour faire le point sur l'édition précédente, présenter la nouvelle et aussi faire le point sur celles et ceux qui nous accompagneront pour cette édition, il est toujours possible pour de nouveaux bénévoles de prendre contact avec l'association, via le téléphone ou par mail, pour intégrer cette équipe.

Avec 268 participants en 2025, nous sommes toujours en progression sur le nombre de marcheurs (euses), le record de l'épreuve est à 278 en 2017, nous souhaiterions approcher ce chiffre pour 2026.

Le début des inscriptions aura lieu en février, via le site Helloasso, par inscription papier, téléchargeable via notre site internet <https://www.24heuresdemarche.com/>, ou par les flyers distribués ou envoyés par courrier.

Nous vous donnons rendez-vous les 27 et 28 Juin prochain.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2026.



COUNTRY PLAISIRS



En ce début de saison 2025 2026, l'association Country Plaisirs est heureuse de compter de nouveaux adhérents. Ce vent de renouvellement permet d'envisager de futurs projets à vous faire partager toujours dans une ambiance enthousiaste et conviviale.

Dans l'après-midi du 28 mars 2026, notre équipe de danseurs bénévoles envisage de vous présenter, un nouveau spectacle de 3 histoires country pleines d'humour et de dynamisme qui s'adresse à tous petits et grands.

Au cours de cette après-midi récréative une buvette et des préparations sucrées vous permettront de faire un entracte gourmand.

Nous vous apporterons un complément d'information par différents moyens de communication au cours des prochaines semaines : Facebook, site et bandeau déroulant de la Mairie de Montguyon, tracts etc....

Retenez dès maintenant cette date dans votre agenda ou votre calendrier de nouvelle année 2026 qui nous espérons vous réservera plein de choses positives.

Nous sommes présents tous les jeudis soirs à partir de 19h45 dans la salle polyvalente de Montguyon pour les ateliers d'apprentissage de danse country.

Les animateurs Gilles et Domy
Contacts : 06 21 41 65 36 41
ou 06 99 52 57 56 ou 05 46 04 77 30

Le Bureau Country Plaisirs



RENDEZ-VOUS DES ARTISTES

Montguyon des années 70 et 80 : l'exposition photo se prépare



Credit photo: Editions Gaby

Le succès obtenu par l'exposition « Montguyon des années 60 » qui s'est tenue fin septembre 2025, incite le « Rendez-vous des artistes », club photo de Montguyon, à poursuivre sur sa lancée. C'est ainsi qu'aura lieu du 25 au 27 septembre 2026 l'exposition « Montguyon des années 70 et 80, dans la salle des associations. Cette fois encore les documents photographiques viendront du studio Cuvillier, mémoire photographique de la commune, mais les organisateurs aimeraient que la population montguyonnaise puisse participer activement à

cette exposition. Si vous possédez dans vos tiroirs, vos albums ou votre ordinateur des documents photographiques datant des années 70 et 80, le club photo vous invite à lui transmettre pour que vos photos puissent être exposées aux côtés des photos du studio Cuvillier. Qu'il s'agisse de tirages papier ou de fichiers numériques, contactez le club photo pour participer à l'expo « Montguyon des années 70 et 80 ».

Contact : Jack Durvicq 06 88 75 86 84 - durvicq1@gmail.com



VOUS AIMEZ LA PHOTO ? REJOIGNEZ LE CLUB PHOTO

Qu'elle soit faite avec un réflex, un hybride ou un téléphone portable, une photographie ça peut être un papillon sur une fleur, un château dans le coucher du soleil, le portrait d'un membre de notre famille.

La photographie, c'est également la représentation du réel, du quotidien, des gens vivant autour de nous ; c'est la représentation de nos émotions. La photo c'est ce qui reste lorsque les souvenirs s'estompent.

Si vous aimez la photographie rejoignez le « Club photo de Montguyon, que vous soyez débutant ou photographe confirmé.

Contact : Jack Durvicq 06 88 75 86 84 - durvicq1@gmail.com

DON DU SANG



Assemblée Générale : Samedi 07 Février 2026 à 11 h - Salle des Mariages à Montguyon suivie d'un repas aux Écuries du Château

MENU

Punch avec petits gâteaux et toasts
Croustillant de Ris de Veau au Pineau des Charentes
Filet de Pintadeau jus truffé

Garniture de légumes
Assiette de salade et 3 fromages
Tarte fine aux pommes tièdes
Glace vanille sauce caramel
Café
Prix : 30 €

**Inscription dernier délai le 23/01/2026
M. MIGLIÉRINA au 09.82.26.49.43 – 06.62.70.04.41**

KARATÉ-KIDS

Les Jeunes Karaté-Kids Montguyon se distinguent !

2 jeunes filles, Celia BOBINEAU et Lou PRADET se sont rendues à Saintes à la compétition départementale de Karaté qui a eu lieu dimanche 30 novembre 2025.

Pour leur première compétition, elles se sont distinguées en Combat et en Kata, et ont offert au public un festival d'enchaînements de techniques de poing, de jambe. Elles ont aussi montré leur vitesse d'exécution, leur coup d'œil et la maîtrise de leurs techniques.

Voici les résultats :

Compétition de Kata (enchaînements codifiés de techniques) :

1ère : Lou PRADET qui remporte l'Or
3ème : Célia BOBINEAU qui remporte le Bronze

Compétition de Combat

2ème : Lou PRADET qui remporte l'Argent
Félicitations à nos jeunes compétitrices !

TÉLÉTHON 2025



A Montguyon, la vente de soupe et de crêpes a régalé petits et grands dans une ambiance chaleureuse et solidaire.

*De beaux moments de partage au profit du Téléthon.
Bravo et merci à tous les participants et bénévoles.*

Mais qu'est que le Karaté ? Un Art Martial d'une extrême richesse : techniques de combat, d'esquive, de luxation, et des projections... Une « discipline » associant maîtrise du corps et maîtrise de l'esprit, afin d'éviter toutes blessures.

Le Karatéka, sans perdre de vue la notion d'efficacité, recherche le perfectionnement et la maîtrise des techniques de frappe (pied/poing), de blocage, d'assaut, et de chute,....

Cela vous tente ? Alors « à vos Kimonos » et rendez-vous au dojo de Montguyon, les : Mercredi : 14h00 à 15h30 pour la section Ados 15h30 à 16h30 pour la section Enfants 16h30 à 17h15 pour la section Baby (dès 3 ans) Et Samedi : 9h00 à 10h30 pour la section Ados et + 10h30 à 11h30 pour les Enfants

**Renseignements : 06 07 53 58 41
ou directement au Dojo durant les créneaux ci-dessus.**

LA BARBOUILLE

Les peintres de la « Barbouille » s'exposent



Tous les peintres de l'association « La barbouille » ont profité des dernières fêtes de Noël pour organiser leur exposition 2025.

Plus d'une quarantaine de toiles ont été proposées au public pendant deux jours, réalisées par les deux ateliers que compte l'association : enfants et adultes.

C'est au cours du vernissage de cette exposition, le 5 décembre dernier, que Mme Annie CHARRASSIER, adjointe au maire de Montguyon, entourée des membres de l'association, a pu prendre la mesure du travail effectué chaque mercredi de l'année dans le local

de l'Allée des Platanes.

C'est effectivement le mercredi que les enfants peuvent « barbouiller » à leur guise de 17 h 30 à 19 h, suivis des adultes de 19 h à 21 h.

Dans une ambiance détendue mais éducative, chacun peut révéler ses talents, se perfectionner et ainsi contribuer à l'expo organisée en décembre dernier.

L'accueil réservé à l'expo 2025 laisse augurer d'une prochaine édition. **Pour s'inscrire à l'association « La Barbouille » : 05 46 04 03 03 - 06 80 75 88 16, mail : mc.pouget@akeonet.com**



COMITÉ DES FÊTES

Retour sur une année 2025 exceptionnelle !

**Chères habitantes, cher habitants,**

Quelle année 2025 nous venons de vivre ensemble ! Entre traditions, nouveautés et moments de pure convivialité, votre Comité des Fêtes a eu à cœur de faire vibrer Montguyon tout au long des saisons.

Grâce à vous, chaque rendez-vous a été un véritable succès et nous sommes heureux de revenir sur ces temps forts qui ont rythmé la vie de la commune.

Février - Un loto plein à craquer pour bien commencer l'année

Le premier événement de l'année, notre loto du 15 février, a affiché complet comme à son habitude. Une ambiance conviviale, des tables garnies, des rires, des échanges chaleureux : la salle était comble et vous sourires aussi. Un vrai bonheur de commencer l'année !

Mai - Un concours de palet très réussi

Le 10 mai, place à notre premier concours de palet. Si le repas paëlla prévu n'a finalement pas pu être maintenu, faute de réservations, cela n'a pas entamé l'enthousiasme général : vous avez été nombreux à venir jouer avec bonne humeur. Une journée très réussie.

Juin - Une Fête de la Musique festive et gourmande

Le 21 juin, Montguyon s'est animée au son des instruments, autour d'un jambon braisé. Vous avez été très nombreux à venir profiter du concert et de notre bal gratuit aux couleurs des années 80. Une soirée pleine de musique, de danse et de chaleur humaine comme on les aime !

13 juillet - La journée phare de l'année : un succès monumental !

Comment raconter cette journée incroyable du 13 juillet ? C'était tout simplement LA journée de 2025 : intense, joyeuse et inoubliable.

Cette première descente de caisses à savon restera gravée dans les mémoires : 21 équipes, 45 participants, des véhicules étonnantes, des décors délirants, des costumes... et surtout un public incroyable qui a vibré à chaque passage !

La fête s'est poursuivie avec le marché nocturne, le bal gratuit et une ambiance chaleureuse qui n'a jamais faibli. Même l'annulation du

feu d'artifice n'a pas réussi à ternir la magie de cette journée tant votre énergie et votre bonne humeur ont illuminé la soirée. Vous étiez près de 3000, du matin jusqu'à tard dans la nuit. Vos sourires, vos encouragements, vos messages... c'est tout cela qui nous porte et qui donne du sens à notre engagement.

Septembre - Traditionnelle fête locale

Les 26, 27 et 28 septembre, la fête locale a elle aussi rencontré un beau succès. Le feu d'artifice offert par la mairie le samedi soir a illuminé la commune et marqué les esprits. Manèges, marché nocturne, animations... trois jours qui sont venus clôturer les fêtes locales du secteur.

Novembre - Un premier loto de Noël

Le 29 novembre, nous avons inauguré notre tout premier loto spécial Noël. Salle comblée une nouvelle fois ! Nous avions préparé des lots entièrement dédiés aux fêtes afin de plonger tout le monde dans la magie de décembre et nous espérons que vous avez apprécié cette touche chaleureuse et gourmande.

En 2025, nous avons voulu innover, surprendre, proposer du neuf. La descente de caisses à savon en est le parfait exemple : un pari un peu fou... que vous avez adoré ! Cette réussite nous donne envie de continuer en 2026. Nous avons aussi travaillé à être plus proches de vous au quotidien grâce à notre page Facebook : photos, vidéos, stories, coulisses... Nous essayons de dynamiser notre communication pour que vous puissiez suivre la vie du Comité au plus près. Nous espérons que ce format vous plait autant qu'à nous !

Et maintenant ? Cap sur 2026 qui s'annonce déjà prometteuse. De nouvelles idées germent, certaines surprises se préparent... et nous espérons vous retrouver toujours aussi nombreux pour partager avec vous des moments joyeux, simples et chaleureux.

Merci, du fond du cœur, pour votre présence, votre énergie et votre fidélité. C'est grâce à vous que Montguyon vit et vibre.

Très belle année 2026 à toutes et à tous !

Le Comité des Fêtes de Montguyon

PAR MONT ET PAR VAUX

En pleine bourre !



Après 15 jours de relâche durant les fêtes de fin d'année, l'association de randonnée pédestre « Par Monts et par Vaux » entamera un premier trimestre 2026 riche en manifestations.

Dès le 4 janvier, notre première randonnée de 2026, nous permettra de nous retrouver pour les souhaits de nouvelle année, randonnée qui sera suivie d'un goûter. Convivialité, rencontre, plein air sont dans notre ADN.

Le mardi 13 janvier, la réunion des baliseurs fera le bilan de l'année écoulée et organisera notamment les journées de balisage sur le sentier de Grande Randonnée n° 360 (GR 360) et sur une partie du Frankton (chemin de mémoire d'une opération militaire anglaise lors de la seconde guerre mondiale en décembre 1942) du Gablézac, limite de la Gironde à Fontaines d'Ozillac.

Le samedi 14 février nous aurons la tenue, à Montlieu la Garde, de l'assemblée générale du comité départemental de randonnée pédestre. Nous sommes une association affiliée à la FFRandonnée (Fédération Française de Randonnée pédestre). Cette fédération dépend du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et comme toute fédération (football, cyclisme, hand-ball,...) est structurée par des comités régionaux, des comités départementaux et des clubs

affiliés. En Charente-Maritime, 38 associations sont affiliées à la FFRandonnée. Ces associations enverront à Montlieu leurs représentants pour ce moment important de notre comité départemental.

PMPV, créée lors de la saison sportive 1995/1996, fêtera ses 30 ans. Sous l'impulsion de Guy Brodut, la décision puis la préparation (7 personnes dont Guy) d'une Assemblée Générale constitutive s'est mise en place, AG constitutive qui a eu lieu le 26 mars 1996. PMPV s'implique grâce aux nombreux bénévoles nécessaires à l'organisation des 24 heures de marche de Montguyon.

Les adhérents de PMPV randonnent en général les jeudis et dimanches après-midi. Celles du jeudi 5 mars et du dimanche 8 mars 2026, sont des randonnées ouvertes (toute personne non adhérente peut y participer). Elles auront lieu à Chepniers avec un départ du parking de la salle des fêtes à 14 h 30. 4 rythmes de randonnée seront proposés, une rando santé d'environ 5 km, une randonnée douce de 8 km, une randonnée de 10 km et une randonnée soutenue de 12 km.

Site internet : <http://rando.pmpv.free.fr/cms/>

Courriel : rando.pmpv@free.fr

Tél. : 06 88 45 89 18 (président)

APE : UNE ANNÉE D'ÉVÉNEMENTS, DE FOLIE DOUCE...

Cette année, l'Association des Parents d'Élèves va encore prouver qu'elle n'est pas seulement là pour vendre des tickets de tombola : c'est une véritable machine à fabriquer des sourires, des souvenirs... Des événements qui vont mettre l'école en ébullition !

L'APE ne va pas chômer, et les familles non plus !

Au programme :

- **Une soirée Halloween** : Notre toute première Halloween Party et qui grâce à vous fut un franc succès.
- **Le marché de Noël** : Le 13 Décembre. Ambiance illuminée, paillettes, chocolat chaud...
- **Le ciné petit dej** : En collaboration avec l'association des parents d'élèves de Clérac, nous avons offert le petit déjeuner aux enfants et aux parents, avant la projection d'un film.
- **Atelier à la médiathèque** : Tout au long de l'année, nous nous associons à la médiathèque pour organiser des ateliers.
- **Le Carnaval** : Le samedi 21 Février. Un atelier masque et coloriage sera organisé avec un défilé dans les rues de Montguyon. Venez tous déguisés !
- **Chasse aux œufs** : Le mercredi 22 Avril. Comme les années précédentes, nous organiserons une chasse aux œufs avec de nombreux jeux et un goûter.
- **Juin La kermesse des Ecoles** : un événement qui réunit tous les enfants et tous les parents.
- **Juin Grande Tombola** : Lors de la kermesse, le tirage au sort de notre dernière tombola de l'année sera effectué. Nous nous sommes

dépassées pour pouvoir vous offrir des lots incroyables !

Cette année encore, on va rire, bricoler, tenir des stands improbables, gonfler des ballons qui ne survivront pas... et tout ça pour financer des sorties scolaires, du matériel pour les classes, et plein de projets géniaux pour tous nos enfants.

Un immense **MERCI** à vous : parents, grands-parents, amis de l'école, mairie et enseignants, magiciens du scotch double-face et champions du rangement express.

Sans vous, l'APE serait comme une kermesse sans barbe à papa : possible, mais franchement moins fun.



AGENDA



JANVIER 2026

Vendredi 16
Vœux du Maire et du Conseil Municipal
Salle polyvalente - 19h

FÉVRIER

Vendredi 13
Don du sang
Salle des fêtes de St Martin d'Ary

AVRIL

Samedi 4
Loto du Football
Salle polyvalente
Vendredi 10
Don du sang
Salle des fêtes de St Martin d'Ary

JUIN

Vendredi 12
Don du sang
Salle des fêtes de St Martin d'Ary
Les 27 et 28
Les 24 heures de marche
organisées par l'association L'Empreinte

JUILLET

Vendredi 4
Bal des Pompiers - Place de la Mairie à partir de 17h
organisé par l'amicale des Sapeurs Pompiers

Lundi 13
Marché nocturne
organisé par l'AMIE
Les 24 et 25
Fête médiévale
au château - organisée par S2M

AOÛT

Vendredi 14
Marché nocturne
organisé par l'AMIE
Vendredi 28
Don du sang
Salle des fêtes de St Martin d'Ary

SEPTEMBRE

Les 25, 26 et 27
Fête locale
organisée par le Comité des fêtes



INFORMATION. Vous souhaitez figurer dans l'agenda du magazine, envoyez-nous vos informations par mail à la Mairie :
mairie@montguyon.fr ou sur www.montguyon.fr
Vos manifestations figureront également sur l'agenda du site web.
ATTENTION > Il ne sera pas fait de relance téléphonique.

Retrouvez toutes les informations et alertes de la mairie sur PanneauPocket

Retrouvez tous les rendez-vous sur www.montguyon.fr

MEILLEURS VŒUX

2026

**MONSIEUR LE MAIRE DE MONTGUYON ET
SON CONSEIL MUNICIPAL**

**AURONT LE PLAISIR DE VOUS PRÉSENTER LEURS
VŒUX**

**LE VENDREDI 16 JANVIER À 19H00
SALLE POLYVALENTE
OÙ UN COCKTAIL DINATOIRE
VOUS SERA OFFERT**

**Inscription à la mairie avant
le 7 janvier 2026**

**au 05.46.86.47.17 ou par mail à
mairie@montguyon.fr**